

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS :

payables d'avance

GAULE. 1 an. 3 fr. 50

ETRANGER. 5 -

Avec "Ar Vro" Supplément

périodique

GAULE. 1 an. 5 fr.

ETRANGER. 7 -

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux
Avenue de la Gare, CARHAIX
JOURNAUX

TARIF des INSERTIONS

payables d'avance

La ligne mesurée au lignomètre

Ann. et Récl. 4° p. 01. 20

3° - 0 25

Chronique Locale 0 50

Ed. Echos. 0 75

ON TRAITE A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par

les Agences de Publicité et à nos

Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas

rendus.

Frankiz, Digreizadek

Gwellaat stad al Labourerien

(Crite pris ar Chouennatek)

Frankiz d'ar greden a ziniñ librente da heuil ar relijion a gav d'an den eo ar gwella hervez e gonsians. Al librente-ze eo ar c'haera tra a zo er bed hag arabad eo ober brezel d'ezhi.

En amzer goz gwechall al librente da gredi ne oa ket anavezet er Frans; holl dud ar vro a heuille al lezen gristen, hag ar vro a c'houlennet ket hi heuil e vije great brezel d'ezo. Mez dond a reaz relijionou nevez ha ganto eul librente nevez; al librente da gredi ha da zonjal evid peb hini hervez e c'honsians. Mez al librente-ze na deuz ket hep brezel. Kalz a dud a zavaz neuz evid difenn, peb hini anezo e relijion. Ar protestant hag ar gatoliked en em zispartiaz neuz evid ober brezel an eil d'egile. Ar brezel-ze evel arog an Inkizision ebarz er Vro Spagn; brezel an Albigeois ebarz ar C'hreiste, ha pell goude-ze Dr. gonnadun Louvois, m-nistr Loeiz XIV, o deuz skullet kalz a c'hoad, ha great kalz a verzerien euz an daou du.

Red eo d'omp evelse kredi, va mignoned, penaoz eo eun dra gaer librente ar greden abenn a zo skullet kement-se a c'hoad, great kement-se vrezel, evid hi difenn!

Tud ar Revolution-Vraz 1789 o doa komprennet mad pegen kaer eo librente ar greden. Ar Revolution a lavaraz ebarz en artikl X euz Reizou an den, penaoz na vije ket troubled den ebet abalamour d'opinionou na d'relijion, na ne rse ket brezel d'al lezennou great evid an holl. Mez en despet d'an deklarasion-ze e ve gwelet c'hoaz en deiz hirio tud o'c'her brezel d'ar re all abalamour na zonjont ket ha na gredont ket evel d'ezo. Ar re-ze o deuz o-hunan eur greden ha n'o deuz ket c'hoant gwelet ar re all o kredi nemed henvel oute.

Greomp atao d'ar re-all ar pez a gavomp mad evidont hon-hunan: Librente da gredi, librente da zonjal evid an holl.

Frankiz d'ar skol ha frankiz d'ar greden na rent medunan; frankiz ar skol a deu da heul hini ar greden, ha lemel unan anezo a zo lakaat an tan en hini all. An tadou hag ar mammou o deuz peb hini anezo eur zonj, eur greden, eur c'honsians, hag o deuz droet o vefe roet d'o bugale eur gelennadurez, eun diskadurez a zo hervez o c'honsians ha hervez o relijion o-hunan. Mez penaoz sevel o bugale hervez o c'honsians na na c'hellont ket o c'has d'ar skol a gelenn hervez o c'hreden, hervez o c'honsians?

Setu aze perag frankiz ar greden a c'houlenn hini ar skol. Mez adversourien librente ar skol a respont d'o penaoz eo an holl bugale d'ar vro rog beza d'o zad ha d'o mam, hag abalamour da ze ar vro en deuz an urz da roi d'ezo ar gelennadurez hag an diskadurez e deuz c'hoant.

Setu aze ar pez a ve klevet bemde war stad librente ar skol. Great brema ho sonj ha lavaret d'in pe d'an tad pe d'ar vro eo an droed kenta war eur

c'hrouadur. Me ia da lavaret d'oc'h va zonj va hunan war ze.

Va zonj a zo evider frankiz d'ar skol d'an holl, kerkoulz evid ar re a zo er Gouarnamant evel evid ar re a zo en tu-all, ha lavaret a-ran aliez: frankiz! frankiz d'ar skol!

Klevet ho peuz aliez evel d'in va hunan, penaoz ar gelennadurez kenta a chom gant an den epad o holl vuez, rag kalon an den a zo eur bennel ken doun ken ma vefe louz an dour kenta a vezo lakeat ebarz, holl dour ar mor braz skullet ennau na vefe ket evid he gwale'hi deuz al loustopi-ze. Setu aze komzou hag a zo gwir evid meur hini ma ne dint ket evid an holl.

Ar c'homzou-ze o deuz ive o flas e peb leac'h, mez dreist-holl ebarz ar skol. Ar vouez kenta en deuz klevet an den a zeu aliez en e spered, hag a zon aliez en e skouarn: mouez hag a gondou ive aliez planeden eun den.

« Ar re o deuz bugale ar vro etre o daouarn, a lavare Gambetta, o devo divizatoc'h ive ar Gouarnamant. »

Ar gomz-ze, gwelet a red o-hunan, a ziskouez d'omp penaoz na ne ket faoz. Bemde hag e peb vort e wetet an dra-ze.

Livrit d'imp peseurt skolachou a peuz hag me lavaro d'oc'h peseurt gouarnamant ho peuz!

Abalamour d'an traou-ze enebourien librente ar skol a zo klask he lemel digant eul loden euz ar re-all, evel a reaz en amzer goz gwechall ar rouaned.

Adversourien librente ar skol a oar mad penaoz librente ar skol eo ar penn kenta euz al librentiou-all.

An Digreizadek a vefe, hervez ar Barz Taldir hag ar re-all, an disparil etre o bro Breiz hag ar gouarnamant kreiz; etre ar Bourgogn, ar Provans, ar Champagn, an Normandi etc, hag ar gouarnamant kreiz a zo e Paris; al librente evid peb hini euz ar provinsou-ze da n'em c'houarn evel ar c'hantonioù Suiss, provinsou an Allemagn, ha re Republik ar Stadou-Unanet ebarz an Amerik Hanter-Noz.

Pephini euz ar c'hantonioù pe euz ar provinsou-ze euz ar broiou estranjour he deuz he c'houarnamant he-unan hag a ra ive he afferiou he-unan; peb hini anezo a gas ive he Deputeed hag he Senatourien d'ar gouarnamant kreiz, hanvet Gouarnamant Federal. Ar Gouarnamant federal-ze gant konsantamant ha gant sikour an Deputeed hag ar Senatourien a vot ar budjet hag al lezennou c'vit ar vro.

Eur gouarnamant evelse a vefe kerkoulz, martrize gwelloc'h evid ar Frans evel an hini a zo brema. Mez pell a vo c'hoaz benn e deuo eur Gouarnamant evelse en hon bro.

Da c'hortoz, lavaromp atao hon zonj. Opinion ar bobl en deuz great hag a reio c'hoaz kalz alezennou, hag a chenchamanchoù ebarz ar broiou, kerkoulz er Frans evel lech'all.

Mez benn kaout eur gouarnamant, eur Republik federal en hon bro, a zo ezom da reformi kalz alezennou, dreist holl an hini a zo evid henvel an deputeed, ar senatourien hag ar c'honselourien n'jeneral, etc. digas en e flas ar skrutin listen gant representasion broportional; diskar goude karg ar sous-prefedou hag ober eul lezen nevez evid henvar ar prefedou gant ar c'honselourien jeneral evel a ve han-

vet ar maer gant ar c'honselourien.

Institui e-peb provins eur gouarnamant evid ober he afferiou, he lezennou he-unan hervez a c'houlenn ar provins. Evid gwellaat he produksionou hag he c'hemwers.

Mez evij kaout eur gouarnamant er c'hiz-se, na lavaran ket d'oc'h goulen c'hoaz eur roue, mez goulen al librente evid o bro Breiz hag evid ar provinsou all evel gwechall. Ar rouaned a zo mad martrize evid ar broiou-all, mez paz evid ar Frans. Lavaromp d'ezo atao: chomet lech e moc'h!!

Stad al Labourerien gwechall fall tre a zo gwellaat eur mare zo, mez chom a ra c'hoaz kalz da ober evid o lakaat da veza eurus. Kalz a labourerien a zo c'hoaz ebarz ar vizer, ha goude labourat bemde o deuz poan o c'hounid o boued hag hini o bugale; hag gant ar c'hlenved a zeu neuz ar vizer du.

Penaoz 'ta gwellaat stad al labourerien?

Da genta dre ar syndikajoù. En em sikouret o-hunan hag an Nony a zeuio d'ho sikour a ve lavaret aliez. Dre ar syndikajoù al labourerien a zifenn o droejou o lakaat ar mestrou ebarz an obligasionou da greski d'eo o fae, da ziminui o'heuiou labour ha da heuil al lezennou great evid al labourerien.

Hervez lezen Waldek-Rousseau hanvet c'hoaz lezen 1884, ar syndikajoù o deuz droet da gaout madou evel eun den, droet da brema pe da verza evel d'ezan, hag droet da brosezi.

Gant ar syndikajoù a zo c'hoaz urz da formi eur c'hooperativ etre al labourerien evid ober kemwerz. Gwelet a ve ive mutuellou, sosietou a ziniñ: an eil evid egile, a zikour o memproù pa leu arc'hlenved d'ezo, hag aliez goude o maro, eun tamik arc'hant d'o zud.

Ar sosietou-ze hag ar syndikajoù o deuz gwelloc'h kalz stad al labourerien. Gwellaat a ve c'hoaz stad al labourerien gant ar gouarnamant dre al lezennou mad great evid evel hini ar reirejioù ouvrier; an hini a ra d'ezo ar medisn hag al louzou evid netra, pe c'hoaz an hini a ra d'ezo eun devez renoz ar sun, pe evel an hini a zigaso da evid lenn al levriou mad, evid kreski o diskadurez. Mez mankout a ra c'hoaz d'al labourerien eul lezen evid gwellaat diskadurez o bugale, an hini a rofe d'ezo urz da gas o bugale ar skolachou braz evid netra evel ebarz ar skolachou bian; ha memez eun lamnik sikour da dud ar vugale-ze epad an amzer e vefint er skol.

Setu aze dever ar gouarnamant. Mez eun all a zo c'hoaz: hini an dud pinvidik.

Petra en deuz an dud pinvidik da ober evid al labourerien?

Dever an dud pinvidik eo zikour al labourerien dre o oberiou mad. Evid achui me lavar d'oc'h, mignoned, difenn atao librente ar greden hag hini ar skol; goulen librente ho pro Breiz, an Digreizadek hag ober vad d'al labourerien, rei sikour d'ezo evid gwellaat o stad.

FRI-LEDAN
euz Skritgnak.

CARNET D'UN ÉLECTEUR

Dans 3 mois les fractions de l'Opinion française, qui ne sont que le miroir des opinions générales qui se partagent le monde civilisé vont encore s'entredéchirer sur le grand champ de bataille des Elections législatives. Forces de révolution, forces de maintenance, forces de recul se heurteront dans une terrible mêlée, dont le tapage étouffera l'Électeur de meilleure volonté.

Comment démêlera-t-il Vérité et l'Erreur dans cet envahissement de candidatures, dans ce débordement de paroles parfois injurieuses, dans cette inondation d'encre d'imprimerie, dans cet étalage de professions de foi où chacun dit apporter la panacée, le remède souverain qui fera le bonheur de la pauvre humanité... Et la foule aveugle se ruera à l'assaut de ces remèdes que les candidats lui offrent, et dont le résultat le plus certain sera de garantir pendant 4 ans 15.000 francs de revenu à 581 personnages qui laisseront pour compte au peuple la note à payer.

Après avoir fait ces réflexions philosophiques, redevons le simple mortel qui doit, par devoir professionnel, juger MM. les candidats et aider l'Électeur à faire dans le nombre le choix le plus judicieux qu'il sera possible.

Dans la 2^{me} Circ. de Châteaulin

Je vais commencer la petite Revue par notre vénérable père La Pipe, ce bon M. L. Dubuisson, docteur médecin à Châteauneuf-du-Paou, maire et conseiller général. A tout seigneur tout honneur!

M. Dubuisson fut élu pour la première fois en Mai 1898, par 8446 voix sur 14000 inscrits environ que comprend la 2^{me} circ. de Châteaulin (Carhaix Châteauneuf, Huelgoat).

A cette époque M. Dubuisson était tout simplement républicain, sans épithète. En réalité, il a toujours été opportuniste.

M. Dubuisson fut réélu député en 1902, par 6772 voix contre 4060 à son concurrent républicain l'honorable M. Corbel, père, ancien maire de Collorec.

En Mai 1906, M. Dubuisson vit deux candidatures s'opposer à la sienne. Celle de M. Jean de Kercadio, républicain libéral indépendant et celle de M. Nicol, radical-socialiste.

Au 1^{er} tour les résultats furent les suivants:
Inscrits: 14.680. Votants, 11.655.
Dubuisson 4385 voix
de Kercadio 4195 —
Nicol 3000 —

M. de Kercadio appuyé par le journal Ar Bobl, obtenait en 3 semaines de campagne seulement la majorité relative sur le député sortant dans les cantons de Carhaix et Châteauneuf.

Voici les chiffres du 1^{er} tour: canton de Carhaix: de Kercadio, 1460, Dubuisson 1201; Nicol 1170.

Canton de Châteauneuf: de Kercadio 2276; Dubuisson, 2218; Nicol, 270.

Canton de Huelgoat: de Kercadio, 450; Dubuisson, 966, Nicol, 1551.

Devant ces résultats, M. de Kercadio

se crut moralement obligé de se présenter au scrutin de ballottage.

Malheureusement, certaines défections progressistes furent à regretter dans le canton de Carhaix, bien qu'à Huelgoat, Berrien et Scrignac par exemple, de Kercadio nota un gain sensible au 2^{me} tour.

Les républicains progressistes, malgré l'évidence même des votes sectaires de M. Dubuisson, malgré son alliance avec l'extrême gauche, continuèrent à lui donner leurs suffrages alors que le programme franchement républicain de M. de Kercadio leur offrait toutes garanties. Ils forgèrent leurs propres entraves. D'autre part, les électeurs de tentatives socialistes, (ouvriers des petites villes, journaliers agricoles etc.) qui avaient donné à M. Nicol 3000 suffrages, firent volte-face au 2^{me} tour. Il y eut une sorte de compromis entre MM. Dubuisson et Nicol; M. Dubuisson promit tout ce qu'on lui demanda, et les plus farouches socialistes lui accordèrent leur confiance. Quelle lâcheté!

Au 2^{me} tour, M. Dubuisson fut soutenu aussi par l'Alliance Républicaine démocratique la même qui en 1908, allait patroner MM. Collignon et Béziers contre M. Le Louédec!!

Grâce uniquement à l'appoint des voix d'extrême-gauche, M. Dubuisson a été élu au 2^{me} tour par 6718 contre 4096 à M. de Kercadio.

Telle fut la physionomie générale de la campagne électorale de 1906.

Malgré son grand âge, M. Dubuisson se représentera devant les électeurs en mai prochain. M. Dubuisson a fait d'ailleurs acte de candidat au banquet privé de la section carhaissienne du comité Mascaraud, le 23 Janvier, en prononçant l'éloge de M. Combes et le procès de la Réforme électorale dont le vieux Q. M. ne veut en aucune manière. Les bruits prématurés de candidature Lancien, maire de Carhaix, lancés par l'« Ouest-Eclair », et qu'on avait crus puisés à bonne source, ont été démentis par M. Lancien lui-même.

D'autre part, on ne sait d'où partit le bruit d'une candidature radicale-socialiste (?) celle de M. Querneau, commandant d'artillerie, parent de M. Fégeant, maire de Huelgoat. Bruit aussi dénué de fondement.

En ce qui concerne M. Nicol, ses amis laissent entendre qu'il sera candidat des groupes de gauche, mais au dernier moment seulement.

D'autre part quelques uns ont annoncé la candidature de M. de Kercadio, déjà connu, qui a fait preuve en 1906 d'une grande énergie et d'une loyauté reconnue de ses adversaires mêmes. Mais s'il n'y a pas de candidature extrême-gauche de déclaré il n'y a pas davantage de candidature républicaine libérale de fixée.

Cependant, il paraît que le comité central de l'Action Libérale populaire aurait l'intention de provoquer à Carhaix une réunion pour choisir un candidat.

Le nom de M. Mériadec de Lantivy, de Vannes, le conférencier breton bien connu, aurait été mis en avant.

Nous ne donnons cette nouvelle, bien entendu, que sous réserves.

Da heul!

Romant gazeten "AR BOBL" 15

Histor fentus hag estlamus

AR C'HABITEN BIMBAO

mestr al Laëron-Vor

GANT

Loeiz AR FLOCH

— Ma! souezet oun pa ne welan ket c'hoaz an Enezen! Goulskoude al lestr a gerz buan, ha sur oun reomp d'an nebeuta ugent leo bemdez...

Ar c'habiten o-unan azezet war ar pont, a en em ro da ouela dourek, hag e varlololed asamez ganthan.

— Sur oun, omp oll kollet evid ato, sur oun na wellimp mui hor bro gaer Breiz, bro ar varlololed dispart ha direbech.

— Pezag o ouelit-hu er giz-ze evel bugale a lavaraz Paotr ar bezin, ha perag e tilizit o nerz-kalon hag o'e esperanz, breman po z'oc'h d'ia tost da benn o peac'h! Lavaret em euz d'oc'h goulskoude nompaz kemer nech, rak me ne ket ar wech kenta d'in da veac'h wardro aman; anaout a ran ar mor-

An Advouladur zo difennet.

man evel ma c'hanavezit moriou ar Franz. Prest o tigouezimp da wetet eur roc'h huel e-unan e kreiz ar mor, ha dro e c'hichen eo e rankimp tremen.

D'ar c'homzou-ze, ar botred, dousik breman evel oaned kollet gantho o mam, a zec'haz o daolou, hag a gemeraz nerz-kalon.

— Oh! evelkent araok hirio ne ouien ket pegoment a boan a gemer an den evid dastum madou euz a bero aliez ne vez ket a well, a lavaraz Sikraouik.

« Va c'hazon zo ankeniet braz, eme Bidoch, pa zonjan o pelec'h emauon, tost d'ar maro, d'ar maro pell deuz va bro ha deuz va zud mui a karet.

— Ah! eme Fistoulk, an hini ne avantur netra, na koll na gonid na ra! Vidon-me ne ran forz ebet ne rankin ket mervel diou wech.

An heol a loa d'ia izel, disken a rae buan eur daoler e vannou war ar mor, hag ar c'habiten a lavaraz da Fistoulk sevel e beg ar wern vraz, vit sellet euz ar mor en o raok.

— Gwelet a ran du-hont, pell pell en dremwel', e doaro eun tour huel, ha goude, na welan mui netra nemed an oabl glaz.

— Hounnez, eme Paotr ar bezin, eo ar roc'h vraz a gomzen d'oc'h diouth bremaik

ha martezo zoken araok ma vezo noz, o wellimp anezhi diwar ar pont.

— Diskon, neuze, ma ne weler mui netra! E gwirionez, n'en em gavimp ket kalz araok ar pont, rak setu ni en daouzek a viz gouere, ha n'ouz ket da varc'hata, e kichen ar roc'h zo e rankimp heori fenez. Kredi ran zoken e vezimp araok ma vezo re noz, rak gant va lunedou, o welan d'ia e beg souenn.

— Oh ia zur, eme Paotr ar bezin, ha varc'hoaz da noz e kredan e c'hellimp kousket e kichen reier an Ankou.

— Reier an Ankou! eme Bidoch, ha perak eo roet an hano-ze d'ezho?

Wardro eno, ar mor a vez rust peurvuia, dreist oll dre avel biz, ha kalz martoloded, nebeud boazet da veac'h en dro d'ezho, o deuz kavet ar maro.

— Oh la la! eme Fistoulk, setu aze dimezelled avad ha n'ouz ket brao tostast outho hervez ar gont-se.

Prestik goude, ar Goulmik a jomaz a za etal ar roc'h huel, hag ar botred, goude beza debret o c'hoan, a loaz d'o gwela.

botred all a zavaz ivé, ha ken buan a lavaret ar Goulmik a loa lakaat adarre da faouti mor. An amzer a loa kaer, mez an avel sioulk. Velkent a nebeudou a lestr a dostee ouz reier an Ankou. Dre ma tustee outho al lestr, ar mor a vransigelle gwaso'c'h waz, hag ar pez a lavaraz paotr ar bezin a loa re wir.

Goulskoude, eme Fistoulk, n'euz forz pegen drouk int, ni a gouso em-berr en o c'hichen, hag emichans pa zaimp dre gaer d'ezho, ne raint ket kalz a van.

Wardro eiz heur deuz an noz, ar Goulmik a loa stag e-kichen reier an ankou, en eul leac'h gwasket...

Dehromp breman hor c'hoan, potred, ha dustu goude da gousket. Hirio o roin d'oc'h da gornia hep a voutailad gwinn euz ar gwella, rak ezom o pezo da gaout nerz evid stourm ouz an dimezelled a zo du-hont er manerioù, ha n'euz ket kalz a farserez gantho.

Eur banne kafe hag eun dakennik gwinnardant ebarz, na rafé ket a zrouk d'omp ive, mestr.

— Allo liper! roet e vezo d'id, rak eur paotrik sentuz out deud da veza adarre, ha red eo d'in rei d'id da c'houlennou, pe na gavfen penn vad ebet d'id na deiz na noz.

Dans la 1^{re} circ. de Châteaulin

Dans la 2^{me} circ., tout le contraire de la 1^{re}. Les partis sont en guerre depuis déjà 3 mois. Quand nous disons les partis, entendons-nous. Seule, l'opposition est entrée en campagne, car les amis de M. Halléguen, député, n'ont pas encore répondu aux attaques de leurs adversaires.

C'est le 10 octobre dernier exactement que fut lancée la candidature de M. Charles Daniélou rédacteur à l'Echo de Paris, dans la salle du Patronage de Châteaulin.

M. Charles Daniélou est un jeune, et à ce titre combatif et plein d'enthousiasme. Il est d'ailleurs bien soutenu, car le parti catholique contrebalançait le parti radical dans la 1^{re} de Châteaulin à 215 voix près.

M. Halléguen, républicain, maire de Châteaulin, se présentait pour la 1^{re} fois en 1906, contre M. Miossec, libéral, député sortant, et gagnait la victoire par 430 voix de majorité au 2nd tour.

M. Halléguen . . . 7263 voix
M. Miossec . . . 6832

Au 1^{er} tour, 3 candidats étaient en présence, et le scrutin donna les résultats suivants :

Miossec arrivait en tête avec 6963 ; Halléguen, 5394 ; Antoine Bott, radical-socialiste, 1998.

M. Bott se désista au second tour pour M. Halléguen, en vertu du principe de « discipline républicaine ».

Au mois de mai prochain, M. Antoine Bott compte encore se présenter, de sorte qu'un ballottage pourrait se produire au premier tour.

Au second, tout dépendra de l'attitude de M. Bott. Se désistait-il encore pour M. Halléguen ? Car M. Bott ne peut espérer arriver que 3^{me} ; ou bien laissera-t-il ses amis politiques libres d'opter ou... de s'abstenir ?... Mystère.

En tout cas, jusqu'à présent M. Daniélou seul travaille, et multiplie les conférences publiques. Châteaulin, Plomodiern, Le Faou, Plonévez-Porzay Pleiben etc., l'ont tour à tour entendu dans l'exposé de son programme.

Dans la 2^{me} circ. de Guingamp

La 2^{me} circ. de Guingamp est l'une des plus disparates que je connaisse. A l'ouest, les cantons de Maël-Carhaix et de Callac ont d. s. opinions républicaines qui se sont toujours affirmées aux élections législatives. Le canton de Rostrenen est divisé par égales moitiés. Saint-Nicolas-du-Pélemt-Bourbriac, donnent des majorités aux conservateurs.

M. le M^{re} de Kerouartz, conseiller général de Callac, a représenté cette circonscription à la Chambre jusqu'en 1902. Il n'est pas exagéré de dire que ce n'est pas tant pour les opinions de M. de Kerouartz que l'on votait que pour sa personne, éminemment sympathique à toute le monde. Généreux et tolérant, M. de Kerouartz n'avait pas d'adversaires.

En 1902, l'état de sa santé l'obligea à résigner son mandat, et M. Louis Ollivier, avocat à St-Brieuc, fut désigné pour le remplacer.

M. Ollivier se présenta comme Républicain de l'Action Libérale Populaire et fut élu au premier tour par 7250 voix contre M. le Docteur Quéré, de Callac, républicain radical, qui avait déjà posé sa candidature contre M. de Kerouartz.

En 1906 M. Louis Ollivier fut réélu sans concurrent, au 1^{er} tour, par 8315 voix, sur 17654 inscrits et 11300 votants.

Le nombre des abstentionnistes fut donc considérable. On doit en voir la raison dans la mentalité spéciale de beaucoup d'électeurs ignorants qui ne vont aux urnes que lorsqu'il y a du « jeu », c'est-à-dire concurrence. On les traîne de force de part et d'autre, lorsqu'il y a deux candidatures, après leur avoir dûment payé à boire. Ces braves électeurs n'avaient pas cru devoir voter puisqu'il n'y avait qu'un seul.

Il faut dire aussi qu'être juste, que le parti républicain ministériel peut compter sur 6000 voix (le D^r Quéré obtint ce chiffre) dans la 2^{me} de Guingamp. Ces électeurs s'abstiennent n'ayant pas de candidat. Ce n'est pas qu'ils n'eussent fait tous leurs efforts pour en découvrir un. M. Quéré ne voulant plus se porter. On proposa la candidature à M. Turmel avoué, maire et conseiller général de Loudéac. Mais... M. de Kerguezec qui se présentait dans la 1^{re} contre M. du Roscoat, conservateur, et qui devait triompher, avait pris ses précautions, et avait obtenu pour lui seul la subvention dont pouvait disposer le parti radical pour cet arrondissement. Il ne restait plus d'argent pour M. Turmel.

Ce dernier, d'ailleurs, ne l'a pas avoué et l'on se souvient encore de la polémique à l'aide nitrique qui éclata récemment entre MM. de Kerguezec et Turmel.

M. Turmel avait donc préparé tout doucement son petit terrain, et nul n'a été surpris d'apprendre que le Groupe de concentration républicaine lui a offert la candidature contre M. Ollivier député sortant.

M. Turmel n'a pas encore accepté d'une façon définitive ; il attend pour voir la tournure que prendront les événements dans la circonscription de Loudéac.

M. Mando est taxé par les purs de Loudéac de « modérantisme ». On voudrait bien que le Congrès Républicain désignât de lui-même un

autre candidat, qui pourrait bien être le maire du chef-lieu.

Mais le père Mando ne se laissera pas dévisser et M. Turmel de son côté, s'occupe de placer plusieurs cordes à l'arc qu'il tend vers les Quinze-Milles.

C'est dans l'auto de M. Trégoat, son parent de Callac, que M. Turmel a parcouru les communes de ce canton. Carnoët, la plus grande commune, a reçu aussi sa visite. Voici ce qu'on m'a écrit à ce sujet.

« Coin ! coin !... Une magnifique auto dévale. Tout Carnoët est sur pied. On n'y voit pas d'auto tous les jours. En descendant trois ou quatre messieurs, qui se rendent dans le débit C. où le Maire, M. Couillec et plusieurs autres, ne tardent pas à les rejoindre. M. Turmel annonce à M. Couillec son intention et lui demande de l'appuyer. M. Couillec, lui promet une majorité à Carnoët, à moins que M. de Kerouartz n'invite ses amis à soutenir M. Ollivier. « Alors, je ne promets rien », dit Couillec.

Cet énoncé jette un petit froid dans l'entourage de M. Turmel. M. Harvais, maire de Saint-Sarvais et suppléant du Juge de Paix de Callac, qui accompagne le candidat, se lève alors, et prononce un discours flamboyant en français où personne ne comprend rien.

M. Turmel, qui parle couramment le breton, a expliqué aux auditeurs présents son programme. Il se portera comme « républicain, démocrate et socialiste. » (Un avoué socialiste !)

Pendant tous ces discours, le champagne coulait à flots. M. le Maire de Carnoët, mis en bonne humeur se lève alors automatiquement et lance un grand cri :

— Vive Ollivier !
Et se rassied. On reste interloqué, stupéfait. Un ami lui fait remarquer son erreur.

— Ce n'est pas M. Ollivier, c'est M. Turmel qui est là !

— Excusez ! dit-il. Je me suis trompé. Vive Turmel !

On en rit encore à Carnoët. La candidature de M. le D^r Hénaff à Saint-Nicolas du Pélemt, annoncée par quelques uns, n'est pas confirmée.

Telle est présentement la situation dans la 2^{me} circonscription de Guingamp.

(à suivre)

FANCHAN TI-ALL

ÉCHOS & NOUVELLES

Les trains du réseau breton

M. Marseille, ancien président du tribunal de commerce de Lorient, vient de saisir le Conseil général du Finistère, les conseils municip. des comm. desservies par le réseau breton, les chamb. de commerce de Quimper Morlaix, Brest et Lorient, d'une demande qu'il adresse à la Société générale des Chemins de fer économiques pour obtenir, sur la ligne de Rosporten à Carhaix, une vitesse moyenne de 33 kilomètres à l'heure, en comprenant le stationnement à Carhaix.

Actuellement, les trains les plus rapides mettent 1 h. 52 pour franchir les 50 kilomètres de Rosporten à Carhaix, et 1 h. 50 pour les 49 kilomètres de Carhaix à Morlaix.

Classe de 1909 ; Conseil de revision Finistère

Février.—Lundi 14, étrangers au département, à 1 heure ; vendredi 18, Pont-l'Abbé à 9 h. 30 ; samedi 19, Concarneau, à 2 heures ; lundi 21, Quimper, à 8 h. 30 ; mardi 22, Plougastel-Saint-Germain, à 9 heures ; jeudi 24, Fouesnant, à 2 heures ; vendredi 25, Douaronez, à 9 h. 30 ; samedi 26, Bric, à 9 heures ; lundi 28, Scaër, à 9 heures.

Mars.—Mardi 1^{er}, Bannalec, à 8 h. 30. mercredi 2, Le Faou, à 10 h. 45 ; jeudi 3, Quimper, à 9 heures ; vendredi 4, Châteaulin à 10 heures ; samedi 5, Arzano, à 9 h. 30 ; lundi 7, Pont-Aven, à 10 h. 45 ; mardi 8, Pleiben, à 8 h. 30 ; mercredi 9, Crozon, à 2 h. 30 ; jeudi 10, Huelgoat, à 1 h. 30 ; vendredi 11, Châteauneuf-du-Faou, à 1 h. 45 ; samedi 12, Carhaix à 9 h. 45 ; lundi 14, Landivision, à 10 heures ; mardi 15, Morlaix, à 9 h. 30 ; mercredi 16, Lenneux, à 10 heures ; jeudi 17, Plouigneau, à 8 h. 30 ; vendredi 18, Saint-Thégonnec, à 2 heures ; samedi 19, Sisun, à 10 heures ; lundi 21, Brest (1^{re} canton), à 2 heures ; mardi 22, Brest (2^e canton), à 9 heures ; mercredi 23, Brest (3^e canton), à 9 heures ; mercredi 30, Daoulas, 11 heures ; jeudi 31, Ploudiry, à 10 heures.

Avril.—Vendredi 1^{er}, Landerneau, à 8 h. 30 ; lundi 11, Lannilis, à 1 h. 30 ; mardi 12, Ploudalmézeau, à 2 heures ; mercredi 13, Lesneven, à 2 heures ; jeudi 14, Saint-Henan à 2 h. 30 ; vendredi 15, Plabennec, à 2 heures.

Mai.—Lundi 23, Plouzévédé, à 10 heures ; mardi 24, Plouescat, à 10 h. 30 ; mercredi 25, Saint-Pol de Léon, à 9 h. 30 ; jeudi 26, Taulé, à 9 heures ; lundi 30, Quessant, 2 heures.

Côtes-du-Nord

Jeudi 17 Février Etrangers au département, 9 heures.
Vendredi 18 Février Saint-Brieuc (Nord), 8 heures.
Jeudi 3 Mars Lanvollon, 9 heures ; vendredi 4 Mars Plouha, 9 heures ; samedi 5 Mars Paimpol, 9 heures ; Mardi 8 Mars Maël-Carhaix, 1 heure ; Mercredi 9 Mars Rostrenon, 2 heures. Jeudi 10 Mars Saint-Nicolas-du-Pélemt, 9 heures ; Vendredi 11 Mars Bourbriac 1 heure ; Lundi 14 Mars Guingamp, 9 heures ; Mardi 15 Mars Bégard, 10 heures. Mercredi 16 Mars Plouagat, 10 heures. Jeudi 17 Mars Pontrieux, 8 heures ; Vendredi 19 Mars Belle-Isle-en-Terre, 10 heures ; Lundi 21 Mars Plouaret, 8 heures. Mardi 22 Lannion, 1 heure. Mercredi 23 Mars Plestin-les-Grèves, 9 heures. Jeudi 24 Mars Tréguier, 9 heures. Vendredi 25 Mars La Roche-Darrien, 9 heures. Samedi 26 Mars Perros-Guirec, 9 heures. Vendredi 1^{er} Avril Lézardrieux, 10 heures. Mar-

di 25 Mai Corlay, 9 heures. Jeudi 26 Mai Mai Gouraou, 10 heures. Samedi 28 mai Mir, 9 heures. Lundi 30 Mai, Loudéac, 1 heure ; Samedi 27 Août Sursis article 21 et nouvel examen des ajournés, 9 heures.

UNE BONNE NOUVELLE

pour les Amateurs de Musique Bretonne

M. Maurice Duhamel, rédacteur en chef de la revue les Chansons de France, et dont le nom fait autorité en musique populaire, Breton lui-même, a bien voulu harmoniser pour Piano ou Harpe quatre des Chansons les plus célèbres du barde Taldir :

Bro gys ma zadou (motif gallois)
Sao Breiz-Izel (motif breton)
Dalc'h sonj (motif irlandais)
Meho saludud a galon (motif breton)

Ces quatre chansons, paroles, musique et accompagnement absolument nouveau et original comme le talent de M. Duhamel, seront éditées par l'Imprimerie du Peuple en recueil de 16 pages grand in-quarto raison sur beau papier, et vendu seulement 4 francs. Pour qui connaît les frais que nécessitent la composition et la gravure de la Musique, ce prix de 4 francs est au dessous du prix de vente ordinaire des œuvres de ce genre.

Mais pour favoriser la diffusion de la musique celtique dans les Salons et dans les milieux lettrés de Bretagne, MM. Jaffrenou et Duhamel ont décidé de laisser aux 200 premiers souscripteurs, cette magnifique œuvre au prix extraordinaire de 3 francs.

Envoyer son nom à l'Imprimerie, Carhaix.

N. B. — Nous prions les souscripteurs au 2^e volume du *Sarsas Taldir* de prendre patience. Le livre est sous presse.

Le Parlement de Bretagne

Dans la *Revue Générale du Droit*, notre distingué abonné M. de Kerallain vient de publier une étude approfondie sur le Parlement breton jusqu'en 1789.

A ce moment, où beaucoup de Bretons sentent le bien fondé des revendications régionalistes, il serait à souhaiter que les journaux traitent plus souvent, pour la masse qui les ignore, ces questions d'histoire de Bretagne.

C'est dans l'histoire de leur pays que les Bretons puiseront la fierté de leur caractère, mais il faut que l'histoire soit impartiale, et qu'elle sache dégager la philosophie des événements.

Dans son travail, complétant admirablement l'œuvre de M. le Conseiller Saulnier sur le Parlement de Bretagne, M. de Kerallain arrive à cette conclusion : c'est que la Bretagne, par ses institutions démocratiques, a devancé de beaucoup la Révolution de 1789. « elle a été l'initiatrice du grand mouvement révolutionnaire » — Le Parlement de Bretagne fut le premier à donner le branle « en proscrivant l'ordre des Jésuites ». Notez que la Noblesse du XVIII^e siècle était loin d'être éclairée en Bretagne... ni surtout royaliste. « La noblesse bretonne dit M. de Kerallain, a contribué à la chute de la royauté par son incessante résistance, où même elle priait le Tiers, à défendre les Libertés et Franchises bretonnes. »

La noblesse bretonne d'aujourd'hui ferait bien de méditer davantage ces paroles, et en allant avec nous au peuple, au lieu de s'attarder autour de l'Action Française, lui exposer clairement qu'il ne doit pas confondre l'histoire de Bretagne avec l'histoire de la Royauté française. Ce n'est pas la même chose.

N'oublions jamais, à quelque rang que nous appartenions, Plébe, Tiers, Noblesse, la contribution qu'ont apportée nos ancêtres bretons à l'émancipation de la pensée et à l'écluse de la liberté.

TALDIR.

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

Congrès de Vitré

Voici l'ordre des travaux de la section économique et de décentralisation ; Samedi soir. — 1^{re} Conférence de M. Pichon, sénateur du Finistère sur la *Bretagne transatlantique et le Commerce breton*. Dimanche matin, 9 h. 3/4. — Rapport de M. Marc Coursin, licencié en droit, vice-président de la F. E. B. de Rennes : *La Fédération des Etudiants bretons de Rennes, son passé, son but, ses idées régionalistes et son utilité*.

3^e Rapport de M. Alexandre, membre de la Chambre de Commerce de Rennes : *Le rôle des Chambres de Commerce. — La lutte contre les grands magasins*.

4^e Rapport de M. Cholou, secrétaire de la Section Economique de l'U. R. B., les conséquences de Brest-transatlantique : voies ferrées et fluviales.

Les séances de travail du lundi seront consacrées aux sections d'histoire, de littérature, des beaux arts et de langue bretonne.

L'exposition d'art breton et des industries bretonnes, organisée salle de la Halle aux Blés, s'annonce comme devant être un succès.

Meubles, sculptures, peintures, broderies, dentelles, toiles, tricots, faïences, ouvrages d'art, éditions riches et seront réunis. En plus des exposants de Vitré on y trouvera les productions d'artisans de tous les coins de la Bretagne, de Rennes, de Vannes, de Quimper, de St-Malo, de Saint-Aubin-du-Cormier, de St-Méen, de Saint-Brieuc, de Bain-de-Bretagne, de Priziac, de Nantes, de Coray, de Landemeau.

A la demande d'un groupe de Bas-Bretons de Vitré, une place à la langue bretonne sera faite à la séance populaire du dimanche soir. Des chansons bretonnes rempliront cette séance.

Labour-Douar

An Tell naturel

Bez ez euz a bep seurt teil, mez hirio ne gomzin ket euz an tell chimik ; gwelomp hebken petra eo an teil kraou.

Plouz an ed eo ar gwella, evid lakat a zindan anevaled, hag ar c'henta euz ar plouz eo ar plouz gwiniz pehini n'eo ket ken bouk hag ar plouz kerc'h.

Ar plouz kerc'h avad a zo gwelloc'h da zibri. Er plouz gwiniz ez a huan kenan an troz nemed e ve mad evelato ober evel e meur a veredi vraz, hen troc'ha a dammou a zaou-uzent pe hanter-kant santimetr, arak hen lakaat a-zindan an anevaled.

An troaz a ia ato neubeutoc'h er plouz hir, eget er plouz troc'het a dammou ; teil plouz hir a zo di-soc'h da lakat en douar.

Mar ho peuz c'houant da gaout teil mad, na lakit ket re a blouz a-zindan an anevaled, lakit ar pez a zo ezom hebken.

N'ho peuz nemet gwelet an teil a deu deuz kreier kezek ar c'houarnamant pe deuz kreier ar re binvidik a zav loened evit kement konkour ; ne dal kazi netra, rag a boan m'eo bet eun devez ar plouz a-zindan al loened na vez tennet evid lakat plouz fresk.

An troaz n'en deuz ket bet amzer awalc'h da vont er plouz. Anavezet eo, evit kaout teil mad ne dleer lakat a zindan anevaled nemed an drederen a blouz egiz pouez, euz ar pez a zebront.

Evelse eun anevaled hag a zebr daouzek kilo boued seac'h, lakit pevar kilo hebken a zindan-an.

Ar loen moeltret, ar broenn, korzennou patatez er wech se'het, ha bizin lasou se'het ivez, a zo mad kenan evit lakat a zindan an anevaled.

Ma n'ho peuz ket euz an traouze da lakat er c'hreier, e c'hallet c'hoaz lakat deiliou seac'h a-zindan anevaled, nemed avad teil an deiliou gwez ne roint ket eun teil kerkoulz hag ar c'holo, rag an teul ne da ket huan enno.

An touarc'h avad a zo kalz gwelloc'h eged an deiliou gwez rag an touarc'h a zigemer huan ivez an troaz.

Dindan peb anevaled laker bemezeuz a dri dre bemp kilo touarc'h.

Arabad lezel teil an touarc'h peil da generat ear, rag ar pez a zo a wella ennan a ve huan sunet gant an ear ; kerkent deuet euz ar c'hraou, an teil-ze a dlefe beza la-keat dustu en douar.

An teil touarc'h n'eo ket euz ar re wella evid an douar pouner, mad kenan eo avad evid an douar groannek hag evit ar prajou, mez o veza ma teu huan da zec'ha, ne dleer hen taoler war ar prajou nemet pa veloc'h e vezo glao heb dale.

Eun teil euz ar re wella c'hoaz eo al ludu koat.

Oc'hpenn ma teila mad eo ivez iac'huz kenan evid an douar, rag laza a ra an amprevaned.

Al ludu a zo pinvidikoc'h pe baouroc'h, hervez ar c'hoat, mez ne dal ket ar boan klask pehini a ve ar gwella.

Pe ve el ludu muicoc'h pe neubeutoc'h a potasse, soude, acide phosphorique na zellomp ket ouz kement-se, lakomp ato al ludu en douar, eleac'h o lezel da goll evel e meur a veredi.

Al ludu a zo mad evit n'euz fors peseurt douar hag evit kement boued loened.

Evid ar jardinou hag ar prajou eo kerkoulz ivez.

Setu perag e dleer ober ludu gant kement tra. Al louzou fall a denner eur c'hoennat a dlefe beza se'chet mad ha devet da c'houde, rag o ludu a zo ivez mad kenan ; evit gwir ne dal ket al ludu koat mez kement-se ato muicoc'h a ludu ho pezo, hag o veza ne ve morse re a deil, arabad eta lezel netra da goll.

Evid achui, e lavaran d'eo'c'h lakat ivez en douar al ludu a zo bet oc'h ober lijou, rag n'en deuz kollet kazi netra euz e nerz.

GWILLERM.

Keleier

Kerne-Whel

KERAZ

Société de Secours-Mutuels. — Dimanche 6 février 1910, les membres de la Société des Secours-Mutuels des Sapeurs-Pompiers se sont réunis à 9 heures du matin à la salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Branellec.

Monsieur le Président donne alors connaissance de la situation financière.

Recettes. 1790 fr. 50
Dépenses 1748 fr. 80

Reste en caisse. 41 fr. 70

Reste à ajouter à ces 41 fr. 70, le capital de 10.000 fr. placé à la caisse des dépôts et consignations.

Monsieur le président appuie longuement sur les causes qui ont amené à une situation plus mauvaise que l'année dernière. Cela est dû à des abus commis par des sociétaires qui ont perçu des secours alors qu'ils n'avaient à leurs occupations journalières. Il demande à ce que l'on vote un blâme à ces sociétaires tout en les priant de restituer ces sommes indûment acquises. Il demande à ce que l'on mette un peu plus d'empressement à verser les cotisations.

On procède à l'admission d'un nouveau membre Louise Hénaff dame Cadlou.

Sont nommés visiteurs pour les mois de février, Pastor P., Kerdiles Paul ; mars, Gollibrat L. et Postolle J.-P. ; avril, Tanguy Jean et Lévénez Jean-Louis ; mai, Guyomar'h Joseph et Le Moal ; juin, Baniel G. et Hervé J.-M. ; juillet, Boudoin et Cadlou Hippolyte.

Le secrétaire : H. LATHERE.

Conférence socialiste. — C'est au milieu de l'indifférence générale que les conférences des meneurs collectivistes se succèdent à la salle de la mairie, gracieusement offerte par M. le Maire, qui la refusait au mois d'août 1908 à Allemano.

Le citoyen Yvetot, secrétaire général de la section des Bourses du Travail à la C. G. T. de Paris qui a déjà parlé à Carhaix il y a trois ans, a repassé samedi soir. La première fois, salle comble ; samedi, une quarantaine de personnes, au maximum. La faveur carhaixienne est comme la grâce des jolies filles : elle n'a qu'un temps !

Le citoyen Yvetot a du abréger ; il s'est contenté de parler des retraites ouvrières. Il fait une tournée de conférence, dit-il pour « créer un mouvement de protestation contre toute loi assurant les retraites ouvrières au moyen des versements des intéressés. »

Naturellement, le citoyen Yvetot est logique : la C. G. T. ne tient pas plus que cela à ce que les ouvriers aient des retraites assurées, ce serait la mort sans phrases du collectivisme.

La République dont les collectivistes ne veulent pas davantage que d'une Royauté ou de tout autre Gouvernement, prépare une loi qui a pour but d'assurer des retraites obligatoires aux travailleurs au moyen des versements des employeurs, des employés et de l'Etat. C'est à dire, deux tiers au compte du patron, puisque la caisse de l'Etat est en fait alimentée par les contributions des possédants seuls, et un tiers au compte des bénéficiaires.

Il semblerait que c'est assez juste, mais les révolutionnaires ne le croient pas. Pour eux toute loi sociale et mutualiste volée fait rouler d'autant le Grand Soir qu'ils réclament de leur vœux. Ils ne pensent qu'à chambarder les améliorations successives de la société évolutive.

Le Congrès socialiste de Nîmes a lui-même donné tort à Yvetot. Hervé et consorts, en votant par 193 voix contre 157 une motion du député Vaillant, disant que le projet de loi de retraites ouvrières consacrer le droit à l'existence et chargeant les élus du parti de la voter au Parlement sous réserves d'améliorations ultérieures.

L'informé.

Retraites du personnel des chemins de fer. — La Société Générale des Chemins de fer Economiques vient de distribuer aux Employés du Réseau le Règlement des Pensions de Retraite, qu'elle leur institue de son plein gré, à partir du 1^{er} janvier 1910. Les agents de tout ordre bénéficieront d'une retraite à 55 d'âge, 25 ans de service. La compagnie, sans diminuer les salaires, fera au fonds de la Caisse de Retraites un versement de 10/100 sur le salaire payé à chaque agent.

Cette mesure fait honneur à la direction de la compagnie.

Le carnaval. — Les fêtes des Gras, ont obtenu cette année un succès complet grâce à l'entrain des jeunes gens de la classe 1909. Le bal travesti de lundi soir fut très suivi. Le bal d'enfants de mardi à la salle de la mairie aurait également été très bien sans la manie de certaines grandes personnes, garçons comme filles, de vouloir à toute force danser. C'est plus fort qu'elles.

Résultat, les enfants sont écorchés, ne peuvent plus s'amuser. Ce n'est plus un bal d'enfants.

Le char de Morlarje est sorti mardi, précédé d'une cavalcade de mousquetaires, et de Hussards de l'Empire. Gros succès.

Les danses bretonnes sous les Halles ont été menées par les sonneurs Guillaume Léon et Menguy.

Terrible accident. — Le carnaval a fini bien mal cette année. Comme on venait de noyer Sant al lard à la rivière du Petit Carhaix, une bande d'enfants suivait le char à son retour. La fille de France, le sympathique sonneur, voulut aussi s'approcher, elle fut renversée, et la roue du lourd véhicule lui passa sur la jambe. On releva la pauvre petite qui avait la jambe brisée.

MOTREFF

Nécrologie. — Mardi 8 février ont eu lieu à l'église paroissiale les obsèques de M. Yves Perrien, Agriculteur à Bronnole, ancien maire de la commune, fonction dont il se désista en 1908 en

raison de son état de santé. M. Perrien qui était originaire de Plouguen, près de Tréguier, était devenu Cornouaillais d'adoption ; il était le conseil éclairé et l'expert de la plupart des cultivateurs de la région. A sa famille, à ses enfants, nos bien sincères condoléances.

SANT-HERNIN

Encore une enfant brûlée. — La femme Le Miller, de Sterven en Motreff, chauffait du lait sur le foyer ; au moment où elle prenait un ustensile, son enfant Marie-Madeleine, âgée de 3 ans, tomba la tête et les mains dans le chaudron de lait. Aidée des voisines, la mère lui mit de l'huile sur les parties brûlées. Malgré tous les soins, le lendemain elle rendit le dernier soupir.

SKRIGNAK

Rapide comme la comète. — La voiture de M. Hélar, de Kerloch, en réparation chez M. Guyader, forgeron à Skrignak, a été dans la nuit de dimanche dernier traînée puis lancée à toute vitesse sur la côte de Roudou-Hir par quelques brigands, toujours à la recherche de mauvaises farces à accomplir. Un voyageur attardé, un boîtier, dit-on voyant s'avancer sur lui cette voiture, put bondir sur un talus, croyant dans sa frayeur fuir devant la comète de Halley ! Cette voiture a été retrouvée le lendemain matin, à mi-côte de Roudou-Hir, renversée dans le fossé et demandant de nouvelles réparations.

MAËL-KERAËZ

Gendarmerie. — M. Desbois, brigadier à pied à Maël-Carhaix, est nommé maréchal des logis à Bégard. M. Sillon, gendarme à pied à Corps-Nuds est nommé brigadier à Maël-Carhaix.

ROSTRENN

Mortel accident de voiture. — Samedi dernier, dans l'après-midi, M. Pierre Pochat revenait du Faouët avec un chargement de choux. Arrivé à quatre kilomètres de Plouray, à l'endroit dit Touffout, le cheval, ayant probablement eu peur fit un écart, et M. Pochat tomba de la voiture. M. F. Le Menr, revenant également de prendre un chargement de légumes, le releva et le transporta dans un débit voisin, où il expira peu de temps après. Le corps fut transporté dans la soirée à Rostrenn, où habite M. Pochat.

Election annulée. — On annonce que le Conseil d'Etat, a annulé l'élection du 4 octobre 1908, de M. Cazin d'Honnin d'un an au Conseil Général. M. Cazin avait été élu par 1479 contre 1392 à M. Barbier.

L'élection précédente du 28 juillet 1907, cette fois là c'était M. Barbier l'élu, fut aussi annulée. Il y a eu deux manches : il y aura bientôt la belle.

KAUREL

Séance bretonne. — L'atelier de sculpture de M. Ely-Mombet, à Caurel, donnera dimanche une séance artistique et dramatique au profit des inondés de Paris.

Au programme, chansons bretonnes, saynètes, et un petit drame *Cœur de prêtre*, interprété par les ouvriers de l'atelier.

MUR

Nécrologie. — De l'Indépendance Bretonne.

C'est une longue et belle existence que celle de Mme la comtesse de Kerneflech, dont on célébrait jeudi les obsèques dans l'église paroissiale de Saint-Gilles Vieux-Marché, au milieu d'une magnifique assistance de parents, d'amis, de cultivateurs.

Le deuil était conduit par M. le comte de Kerneflech-Kerneze, conseiller général, M. J. de Kerjégu et les autres membres de la famille, — par la fille aînée, religieuse à Nantes, et Mme la comtesse de Kerneflech.

Les cordons du poêle étaient tenus par Mme la comtesse de la Notie, Mme du Halgouet et deux ménagères de la localité. Un nombreux clergé assistait à la cérémonie funèbre.

PLOUGUERNEVEL

Ecole d'Agriculture. — Dans les magnifiques immeubles qui servent si longtemps de "pépinière de saints", (mageser sent) ainsi que le portait la devise du Petit-Séminaire, le gouvernement a décidé d'installer une Ecole d'Agriculture. Poussant jusqu'au bout son œuvre de spoliation farouchement anticléricale, il changera sans doute la devise *Magezer Sant en Magezer Plant*. Deux lettres à remplacer seulement. Il serait question aussi de fonder une Ecole Secondaire libre avec pensionnat, à Compostal, en Rostrenn, pour remplacer Plouguernevel. Une société s'est formée dans ce but, dont font partie MM. Olivier, député, Cazin, conseiller général, Le Bris, curé de Loudéac, Le Péchoux, curé de Rostrenn, etc.

GOUAREK

Lettre ouverte sur les Retraites d'invalidité et de vieillesse. Camarades et Amis, Il n'y a plus chez nous de questions politiques, mais uniquement des aspirations sociales. Tout le monde reconnaît maintenant, que des pensions sont dues aux Travailleurs vieux ou infirmes. Pour les fournir certains préchent les versements de l'Etat, des Patrons seuls ; quelques-uns n'acceptent que le concours de l'Etat.

Beaucoup de Travailleurs de la Ville et des Champs sont trop peu rétribués pour donner quelque chose. Par ailleurs, la plupart des Patrons seraient tentés de reprendre indirectement, aux Ouvriers ce qu'ils auraient eu à payer de leur chef. Il n'y a donc qu'à compter sur l'Etat. Peut-il intervenir sans surcharger outre mesure les contribuables ? Oui ! A quel âge le temps

de la retraite s'ouvrira-t-il ? 60 ans. Du moins à l'origine de l'établissement des pensions. Leur taux annuel sera alors de 360 francs (1 fr. par jour) pour les femmes ; de 457 fr. 50 (1.25 par jour) pour les hommes, avec augmentation proportionnelle constante d'après les disponibilités financières ultérieures.

Combien y a-t-il d'ouvriers industriels et agricoles invalides ou âgés de 60 ans faits ? Suivant toutes probabilités, 1200 000 au maximum, dont nous admettons, afin de tout grandir plutôt que de rien diminuer, moitié d'hommes, moitié de femmes, quoique celles-ci dominent sûrement dans les deux catégories envisagées : âge et invalidité.

L'actuaire député, M. Guieysse, ne parle que de 832.000, même en doublant le résultat du recensement des salaires de 1891 (116 000).

Nous avons adopté la moyenne rationnelle entre son chiffre, peut-être bas, et celui de la Caisse Nationale des Retraites (1.633.000) lequel est au contraire exagéré d'après la population du pays (38.000.000). 600 000 fem. à 366 fr. 219.600.000 600 000 hom. à 457 fr. 50 274.100.000 Soit (chiffres ronds) 494 millions francs, somme certainement supérieure à la réalité vraie des besoins auxquels on peut pourvoir. Or, d'après le dernier résultat administratif connu de la vente des tabacs, celle-ci s'est élevée (chiffres ronds) à 472 millions ; et comme chaque année les recettes progressent régulièrement d'environ 12 millions. Dès 1910 le produit des tabacs atteindra, au minimum 500 millions. Ainsi toutes les pensions d'invalidité et de vieillesse sont, de la sorte complètement réglées !

Reste à solder les frais de gestion de la vente des tabacs et ceux de l'encaissement général des sommes perçues et de leur distribution mensuelles aux retraités libres.

C'est facile. Les 15 millions que les Chambres se sont aussi injustement qu'il légalement attribués, y trouveront leur honnête emploi. La diminution des nombreux fonctionnaires inutiles fournira largement le surplus.

On voit qu'il est aisé de pensionner tous ceux qui ont naturellement le droit de l'être. Aux électeurs d'imposer bientôt leurs volontés ; et, pour beaucoup, la vieillesse cessera d'être une charge accablante, la maladie ou les infirmités un poids trop lourd !

Cordialement à vous, LE MOÏG, Conseiller général.

Vous regrettez mon silence quant au Sénat et à l'école. Je réponds succinctement : le mode de nomination des Sénateurs est à changer ; et un élu par 300.000 habitants, comme un député pour 100.000 suffit.

Les écoles primaires sont à supprimer. Il nous faut l'instruction intégrale que réclamait, l'autre jour, à la Chambre le Socialiste-Député-Professeur, Allard. L. G.

Réflexion spontanée d'un Ouvrier et Travailleur, de Saint-Brieuc :

« Votre titre de maire suspendu et révoqué n'est peut-être pas universitaire ; mais il est, ce qui vaut croyez-moi, bien mieux, un titre populaire. »

Kerne-Jzel

KASTELLIN

Providence Bretonne. — Les récompenses suivantes sont accordées aux personnes ci-après pour services rendus à la Mutualité.

Médaille de Bronze : Le Goff, trésorier de la Providence Bretonne, à Châteaulin. Mentions honorables : Bourlès, de Lannédern, administrateur, Degé et Fénigan de Châteaulin, vice-présidents de la Providence Bretonne.

Leon

KASTEL-POL

Au Syndicat rural de Léon. — Le mercredi 2 février a eu lieu à St-Pol, l'Assemblée générale annuelle du Syndicat rural de Léon. Le bureau a rendu compte de sa gestion et propose diverses questions à l'attention des syndiqués. Ceux-ci ont été heureux d'apprendre que, grâce aux réclamations du Syndicat, la bascule depuis longtemps demandée par les paysans sera établie à St-Pol.

Ils ont examiné la question de la remonte tant française qu'espagnole et émis sur ce point, différents vœux, notamment celui de voir le gouvernement espagnol acheter les chevaux dont il a besoin en s'adressant directement aux propriétaires, comme le fait le gouvernement français. Ce procédé serait à la fois à l'avantage du gouvernement espagnol et des éleveurs du Léon.

Enfin une question des plus intéressantes a retenu longuement l'attention des syndiqués. La Chambre, en réformant les tarifs douaniers a décidé d'élever le droit d'entrée sur les pommes de terre nouvelles importées à l'étranger. Le droit général est de 40 cent. par 100 kilos, mais, dans un but de protection, ce droit est porté à 3 fr. par 100 kilos du 1^{er} mars au 1^{er} Juin. Or, d'une étude approfondie ressort à l'évidence que cette protection pour être efficace en ce qui concerne particulièrement le producteur breton, devrait être continuée au moins jusqu'au 15 Juin. Cette question n'ayant pas frappé l'attention des représentants des régions intéressées à la Chambre, le syndicat a décidé d'adresser à tous les sénateurs bretons un exposé détaillé et documenté ann que le Sénat modifie ce projet dans un sens plus favorable aux intérêts de la région.

Après l'assemblée générale, à laquelle assistaient plus de 200 cultivateurs devait avoir lieu sous les halles, une réunion publique et contradictoire où devaient parler notamment MM. Dissès, président ; Hiriou, membre du bureau, et Fontlup, avocat-conseil du syndicat. Cette réunion n'a pas pu avoir lieu grâce à l'attitude inqualifiable de certains marchands qui avaient amené leurs employés et leurs domestiques dans l'intention d'empêcher les orateurs de parler. Ce fut, en effet un merveilleux chahut

où dominaient les cris de « à bas les pay-sans ! », mêlés au cri de « hou ! hou ! la calotte, à bas le Sillon et au chahut de la Marseillaise. »

Il a semblé à tout le monde que ceux qui ont organisé cette obstruction, qui a failli dégénérer en une mêlée grâce à quelques individus qui avaient peur de la discussion. Plusieurs d'entre eux l'avaient déjà parée en demandant à l'entrée de l'assemblée générale aux paysans qui s'y rencontraient, leurs cartes de syndiqués et en les déchirant. Ils ont marqué ainsi combien ils redoutaient de voir, grâce à l'action du syndicat, ramener à de justes limites des privilèges abusifs qui n'avaient soulevé jusqu'ici que des plaintes platoniques.

LANDIVISIAU

Etat-civil. — NAISSANCES. — Louise Rannou, Francis Crenn, Ernest Amis, Marie Le Roux, Francine Le Guen, Fanny Touche, Jean Abgrall, Marie Scioller, Allain Bléas.

MARIAGES. — Ernest Gupalou, employé de chemins de fer, et Jeanne Potard, s. p. ; Allain Ouhel, cultivateur, et Louise Cam, cultivatrice ; Yves Abgrall, cultivateur, et Marie Ménez cultivatrice ; Olivier Tanguy, libraire, et Jeanne Floch, s. p. ; F. Cousque, cult., et Marie Abgrall, cultivatrice ; Allain Abgrall, cult., et Engèle Cousquer, cultivatrice ; L. Louboutin, employé de commerce, et Marie Miry, s. p. ; René Christian, sabotier, et Isabelle Boulch, couturière ; F. Lesven, cult., et Anne Quére, cultivatrice.

DÉCÈS. — Georges Kerhélès, 68 ans, propriétaire ; Marie Grall, 38 ans, cultivatrice ; Guillaume Corbel, 52 ans, journalier ; L. Madec 21 mois ; Hervé Guéguen, 6 mois ; Ch. Plantec 41 ans cultivateur ; Marie Cadiou 79 ans commerçante ; Anastasie Guillou, 44 ans, servante.

SANT-VOUGA

Théâtre breton. — Mardi 8 février à 2 h. les *Poltrédan Dre* et les *Poltrédan Sant-Vouga* ont donné à Kergrist une séance récréative et littéraire. Ils ont joué *Maro Jili Breiz* ; pendant les entr'actes des chansons populaires furent chantées.

Conseil Médical

Le catarrhe Bronchique se développe après plusieurs bronchites. Il est caractérisé par l'évacuation de liquide incolore, filant transparent, écumeux on partie, semblable au blanc d'œuf délayé dans l'eau avec ou sans crachats épais rarement colorés expectoration et crises d'étouffement intermittentes. accès soir et matin. Comme pour l'asthme et l'emphyseme, un seul remède calme instantanément guérit progressivement : c'est la poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boîte est expédiée franco contre un mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Treger

GWENGAMP

Terrible drame. — A Saint-Jean, en Grâces, sur le bord de la route nationale de Paris à Brest, à deux kilomètres de Guinhabitat la famille Bolloch. Cette famille, qui est dans une jolie situation de fortune, se composait du père, Pierre Le Bolloch, âgé de 62 ans, second-maître de la marine en retraite, de la mère, née Le Crouette, âgée de 50 ans, et de leur fils unique, Albert Le Bolloch, âgé de 48 ans, clerc de notaire chez M. Vaillant, à Guingamp. Ces trois personnes vivaient très unies et rien ne faisait prévoir le terrible drame qui s'est déroulé lundi matin, sans témoins, dans la chambre du jeune Le Bolloch.

Une violente discussion éclata le matin matin entre le père et le fils. Ce dernier suppliait ses parents de le laisser s'engager dans la marine. Essayant un refus brutal, il prononça une parole malheureuse qui exaspéra son père. La querelle s'envenima bientôt et l'ancien second-maître, perdant la tête, s'arma d'un revolver et fit feu sur son fils. Le malheureux jeune homme fut tué net. M. Le Bolloch retourna ensuite son arme contre lui-même et, avant que sa femme ait pu l'en empêcher, il se logea une balle dans la tête.

Ce drame a causé une grosse émotion à Guingamp, où la famille Le Bolloch est très estimée.

HAUTE-BRETAGNE

NAONED

Grandes Fêtes Celtiques et Gorsedd. — Le Comité des Fêtes Nantaises nous avertit que la Société organise d'ores et déjà de grandes Fêtes, qui auront lieu à Nantes, dans le courant du mois de juin prochain.

Ces Messieurs se sont assurés le concours de la Municipalité, du Conseil général, du corps d'armée, de la Préfecture de la Chambre de Commerce.

C'est sous la présidence d'honneur de ces différentes Assemblées que seront placées ces fêtes encore inconnues à Nantes, et qui seront splendides.

Il s'agit de la reconstitution de « La Bretagne à travers les âges », avec concours du Gorsedd des Bardes bretons et gallois, dans une grande fête au Petit-Port, avec une magnifique exposition sur les cours et avec de multiples attractions sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement.

Citons pourtant une merveilleuse cavalcade qui, à l'aide de chars de toute beauté, sera une reconstitution historique des principaux fait glorieux de la Bretagne depuis les ancêtres jusqu'à nos jours ; puis des tournois, une cour d'amour, etc.

Nous publierons aussi le programme général des fêtes.

Félicitons sincèrement la Société des Fêtes Nantaises et en particulier M. Chassé, l'auteur de ces beaux projets pour l'idée qu'ils ont eue de donner de très grandes fêtes populaires dans la plus grande ville de Bretagne.

Les étudiants bretons. — Les Etudiants bretons de Nantes se sont réunis le jeudi 3 février en soirée. Lectures bretonnes et chants nationaux ont été interprétés par Le Stang, Le Barc, etc.

BULLETIN

des Ventes Volontaires & Judiciaires Locations, Annonces Commerciales, etc.

Bouteilles vides et diverses à vendre S'adresser Hôtel de France, CARHAIX.

A VENDRE tricoteuse "La Victorieuse" 220 aiguilles.

Presque neuve. Excellente occasion

Se renseigner au journal.

Epicerie Parisienne

8, rue Fontaine-Blanche, 8

CARHAIX

Confiserie, Conserves, Parfumerie Félix Potin

Lundi prochain 14 février : Vente réclame. Bibelots Japonais en prime à tout acheteur d'un franc de marchandises, (sucre excepté).

UNE DÉCOUVERTE HUMANTAIRE

UN PRÊTRE appelé près d'une mère de famille sur le point de mourir par suite d'une de ces maladies de matrice qui ne pardonnent pas, a tenté l'essai d'un produit merveilleux qu'il tenait du temps où il était missionnaire en Afrique. L'effet fut miraculeux. Dès le premier essai la malade fut hors de danger. Prolongé pendant 5 jours, le traitement amena une guérison complète, absolue et qui a persisté. Appliqué aux diverses maladies spéculées à la femme (Hémorrhoides, règles abondantes ou douloureuses, Suites de couches — Désordre de matrice, Fibroïdes blancs, métrites, Ago critique, Ulcères variqueux ; Hémorrhoides, Cancérs, etc.) la guérison fut toujours prompte. Quo de malheureuses à la veille d'une opération toujours si redoutée, durent leur salut à cette indication humanitaire. Femmes qui souffrez de ces affections avec détails à M. DUCLOY, 29 rue de Thormas a CALAIS, qui vous fera connaître gratuitement ce traitement merveilleux.

MALADIES D'ESTOMAC ET NERVEUSES

chez l'Homme et chez la Femme

MALADIES DE MATRICE

HERNIES

Le docteur GÉRARD, le spécialiste bien connu de Paris, 76, rue de Maubouge, l'auteur de la METHODE ORTHOSPLANCHNIQUE, la seule qui assure le cure radical de la HERNIE sans opération et la guérison en quelques jours et sans médicaments internes, des maladies de matrice, des maladies de l'estomac et des nerfs, même les plus anciennes et les plus rebelles à tout traitement et régime, donnera ses consultations à :

DINAN, jeudi 10 février, Hôtel de Bretagne.

L'AMBALLE, vendredi 11 février, Hôtel de Commerce.

SAINT-BRIEUC, samedi 12 février, Hôtel de France.

GUINGAMP, dimanche 13 février, Hôtel de l'Ouest.

LESNEVEN, lundi 14 février, Hôtel de France.

BREST, mardi 15 février, Hôtel Continental.

MORLAIX, mercredi 16 février, Hôtel de l'Europe.

CHATEAULIN, jeudi 17 février, Hôtel Grand-Maison.

QUIMPERLE, vendredi 18 février, Hôtel du Lion d'Or.

VANNES, samedi 19 février, Hôtel du Commerce.

PONTIVY, dimanche 20 février, Hôtel de France.

NOTA. — Le docteur revient tous les deux mois environ. Notice franco. 5-5.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est ferme, mais sans beaucoup d'affaires. Le 3 0/0 français oscille aux environs de 90. L'Extérieure espagnole coté 96.75 ; le Turc unifié 95.60 ; le Russe 5 0/0 101.30 ; le Serbe 86.60. Etablissements Crédit en légère avance. Comptoir National d'escompte 815 ; Société Générale 714 ; Banque Franco-Américaine très soutenue à 514. Valeurs métallurgiques russes en très bonne tendance. En Banque, les valeurs sud-Africaines demeurent sans grand changement. La Mosambédés coté 22, très demandée. La Jagersfontein s'inscrit très ferme à 233.50 La production de Janvier a dépassé 29,000 carats contre 26,700 carats en Janvier 1909. Obligations 50/0 Energie Industrielle 490 ; actions 112. La Société pour l'amélioration de la Ville de Para. dont les obligations 6 0/0 sont actuellement offertes en souscription aux prix de 470 fr. vient de signer ses derniers contrats de construction avec la grande firme anglaise G. J. White and Co qui a déjà installé l'éclairage et les tramways électriques de la ville de Para.

NOVEL.

42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

410 Mètres à vendre au PLESSIS, SAINTE-SEVE, 3 k. de gare Morlaix.

M^e GUIVARCH, notaire Carhaix.

Etudes de M^e GASSIS, avoué licencié à Châteaulin et de M^e LANCINI, notaire à Carhaix.

VENTE de Biens de Mineurs Le Lundi 11 Février 1910, à 2 h. soir, en l'étude et par le ministère de M^e LANCINI.

1^{er} lot. — Au Cosquer en Spézet, un beau corps de ferme d'un revenu de 800 fr. Mise à prix 15.000 fr. 2^e lot. — A Guernavrac'h en Spézet un Pré dit Pont-ar-Gô loué 30 fr. Mise à prix 400 fr. 3^e lot. — A Poulcaerfen en Spézet une prairie dite Lost-ar-prad, de 48 a. Mise à prix 400 fr.

Le même jour, 14 février à 3 h. soir Vente par Licitation Judiciaire en l'Etude et par le Ministère de M^e LANCINI, d'un Corps de Ferme en 1 lot, au village de Castel, en Spézet d'une contenance de 7 hectares, loué 300 francs l'an, sur la Mise à prix de 7.000 fr. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LANCINI, Notaire. 4-4.

Etude de M^e LANCINI, Notaire à Carhaix

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, le Dimanche 13 Mars 1910, à 2 h. après-midi, en l'étude, des Immeubles en 4 lots, situés en la commune de Saint-Hernin.

1^{er} Lot. — Au village de Trombarz-bihan et dépendances, un beau corps de ferme de 25 hectares 50.

Mise à prix 33.000 fr. 2^e Lot. — Aux dépendances de Trombarz-bihan, une parcelle de terre bordant la route de la gare. Mise à prix 1.500 fr. Ces deux lots loués 1.400 fr. l'an à Cochenec.

3^e Lot. — Au village et dépendances de Kerbreudeur, un corps de ferme de 18 hect. 60 a. loué à Barguil moyennant 1.200 francs l'an. Mise à prix 30.000 fr. 4^e Lot. — Au même village, un autre corps de ferme de 16 hect. 80, loué 1.200 fr. l'an à Troadez. Mise à prix 28.000 fr.

Faculté de réunion. — Immeubles desservis par de bonnes routes, bien situés, près du Canal et des gares de Saint-Hernin et Port-Carhaix. On pourra traiter de gré à gré. S'adresser à M^e LANCINI, Notaire.

Etude de M^e GUEGUEN, notaire à Carnoët.

A VENDRE A L'AMIABLE

Le Moulin de Coat-Leau

et dépendances En Plusquellec

CANTON DE CALLAC

Bordant la route nationale de Carhaix à Callac, à 1 kilom. de la halte du Pénity. Ce moulin est d'un bon rapport, n'est jamais inondé et conviendrait pour Minoterie. Belle situation d'avenir. Affermé 500 fr. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e Guéguen, notaire. 2-8

M. BOULAY, médecin-vétérinaire à Carhaix, prévient MM. les Cultivateurs et Propriétaires qu'il se tiendra à leur disposition, tous les jours, au RESTAURANT BARON. 2-2.

A. CROC

Horloger Bijoutier

CARHAIX (Finistère)

A l'honneur de prévenir sa Clientèle qu'il est seul concessionnaire pour la vente de la Pendule (400 jours) Française Grévolon, pour les cantons de Carhaix, Châteaulin, Huelgoat, Maël-Carhaix, Callac, Rostrenn et Gourin.

Réalisant les avantages suivants :

1^{er} Economie de temps. 2^e Plus de souci de remontage. 3^e Avoir toujours l'heure pendant une année entière. 4^e Plus de fatigue par les remontages fréquents.

Ces pendules sont garanties de fabrication irréprochable, et placées gratuitement jusqu'à 10 kilomètres de Carhaix. Il sera perçu un supplément de 5 francs au-delà de 10 kilomètres.

Il la prévient également qu'il a engagé un ouvrier horloger au courant de toutes les pièces de précisions telles que Chronomètres, Chronographes, Répétitions, Compteurs, etc., et qu'à partir d'aujourd'hui toutes les réparations qui lui seront confiées seront livrées dans le plus bref délai.

On peut voir un modèle de la Pendule tous les jours à mon étalage. — 80 modèles, de 120 fr. à 500 fr. 2-1.

CHANTEZ L'ISEZ CHANTEZ

La Bonne Chanson

Revue du Foyer • T. BOUTEL, Directeur

PARAIT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

En vente partout : le numéro 1 fr. • 12 fr. l'an

Paris, 54 rue Boissy-d'Anglas

LISEZ CHANTEZ

Etude de M^e Paul LE BOUAR, notaire à Gourin, docteur en droit

A vendre de gré à gré
1. LA COUPE D'UN TAILLIS dit Le Bois de Lanvoellan
En la commune de GOURIN, d'une contenance de 25 hectares.
2. ENVIRON 1.000 SAPINS se trouvant dans le même taillis.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LE BOUAR, notaire.

Grands Vins de Bordeaux
LE BRAS & C^{ie}
22, Boulevard du Bouscat Bordeaux
Vins rouges depuis 100 fr. - Blancs - 110 fr.
Vins des Crûs classés de la Gironde
VINS BLANCS garantis purs, Sacrifice de la Messe pour le S. Sacrifice de la Messe
Franco de port et régime fait perdu
Gare destinataire Echantillons et références sur demande.

Bandages
BAS-A-VARICE
Bras et Jambes artificiels
L. SALEON
Bandagiste
6, rue du Champ-de-Mars
Saint-Brieuc

Spécialité de ceintures pour grossesse, reins mobiles, hernies ombilicales, appendicite, corsets de sport en tissu élastique, suspensoir pour sport, etc.
- Yeux artificiels -

Champagne "LA MOUETTE"
VERS L'INFINI
H. SAVART
AY-CHAMPAGNE
Agent Général } FERNAND TURPIN
ARNAIS (Sarthe)

Dépôts à Carhaix
Bernard-Déborahs et Louis Coic, Négociants en Vins.

"LA LAMPE OSRAM"
LAMPE ÉLECTRIQUE & FILAMENT de WOLFRAM
RICHARD HELLER, Directeur, 20, Cité Trévisio, PARIS.
Lumière blanche éclatante.
70% d'ÉCONOMIE
1 Watt par Bougie.
Fonctionne en toutes positions. TOUTS LES VOLTAGES
Courant continu ou alternatif.
EN VENTE chez tous les ÉLECTRICIENS

ATTENTION!!! CONSERVEZ CETTE ANNONCE
SEMOIRS J. DÉFOSE
Constructeur à ALBERT (Somme)

Spéciaux pour petite et moyenne culture; conduite facile à la portée du premier valet venu.
PROSPECTUS franco sur demande - PRIX MODÉRÉS
Agente sont demandés partout

Rappeler ce Journal en écrivant
Avis important. - Les commandes parvenues avant fin février bénéficieront d'une remise.
Carhaix, Imprimerie du Peuple
Le Gérant: Louis GOURLET

Pour légalisation des signatures ci-comre

Henri BAVARD
Dentiste
2, Quai de Léon MORLAIX

Le plus fin des digestifs:
RHUYS
du Domaine de
SAINT-ARME
GRANDE MARQUE
J. Menais Fils
19, Place des Lices, VANNES

Avec et après votre café demandez un Rhuys Saint-Armel et exigez la bouteille d'origine qui se caractérise par sa forme spéciale de quille effilée.

Confection de Costumes Bretons
en tous genres
ET DE BRODERIES

J. RAVALEC
CORAY (Finistère)

BRAGOU - BRAZ - GUÈTRES
Ceintures
Chapeaux Bretons, Chaussures

MACHINES A TRICOTER de tous systèmes



M^{me} CORBEL
42, rue Gambetta, 42
MORLAIX
Voir les Modèles au Magasin

Le petit manège N°4
TANVEZ
est idéal pour l'action de tous instruments de ferme:
moulins à pommes
broyeurs d'ajoncs
hache-paille
coupe-racines, etc.
Il est aussi d'un prix avantageux
Emile TANVEZ - GUINGAMP
Demander les Catalogues aux Usines hydro-électriques de la TOURELLE & de PONT-EZER
GUINGAMP

MANUFACTURE de
Faïences Bretonnes
EN VRAIE TERRE DE QUIMPER
(Maison Fondée en 1778)

Marque déposée FR Marque Déposée
Faïences communes POTERIES
ET Grés
ARTISTIQUES Terres Cuites
Spécialités de Graals sur Modèle

Jules Henriot-Tanqueray
LOCMARIA
QUIMPER

Pharmacie
P. Ladouce
à QUIMPER
LACTINA SUISSE
ALIMENT COMPLET POUR VEAUX & PORCELETS
Médaille d'Argent, Exposition Universelle Paris 1900
Médaille d'Or, Exposition Universelle Liège 1905
Médaille d'Or, Exposition Internationale Milan 1906
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL. - 23 ANS DE SUCCÈS
FRANÇOIS BRUNNER, Fabricant - LYON
Usine électrique - Place des Chartrons.
DEMANDE DÉPOSITAIRES POUR CANTONS NON CONCÉDÉS
En dépôt chez MM.
Pharmacie P. Baron, à Carhaix

Les Meilleurs Vins Blancs d'Anjou
sont ceux de

BÉNION-DUPUY
Propriétaire-Viticulteur
Membre de la Société des Agriculteurs de France.

BEAULIEU (Maine-et-Loire)
La barrique logé et franco 130 et 170 fr
La 1/2 barrique logé et franco 70 et 90 fr
Echantillons sur demande
Les crus d'Anjou sont les plus estimés de tous les amateurs de vins blancs.

M. Bénion-Dupuy demande un Représentant sérieux pour la Région du Centre-Bretagne, à la commission ou au fixe, et un Voyageur au fixe avec tant pour cent sur affaires. Pour connaître conditions s'adresser à M. Bénion-Dupuy.

OFFRE SENSATIONNELLE!
Machine Parlante "LE DISCOPHONE"

L'appareil complet avec ses 65 DISQUES « Ultima » de 220 mm de diamètre, soit 130 MORCEAUX de Musique au prix dérisoire de 160 FRANCS.



Facilité de Paiement
AUDITIONS GRATUITES TOUS LES JOURS
J. RIOU
Cycles, Machines à Coudre, Écrémeuses
RUE FONTAINE-BLANCHE CARHAIX

Evid digerri ho kalon
Goulennit en holl hostaleriou
Eur

C'HOUERO - BOURDEL
Great gant Quinquina ha Gwin koz
Le Meilleur des Apéritifs, à base de Vin vieux
Amer Bordeaux Quinquina
Albert KOPKE-DEMOY, Montmoreau (Charente)
Agent régional: F. POULIQUEN, à MORLAIX

FINE REDEMPTOR ET MADÈRE BLANDY (Spécialités)
ASSURANCES - VIE - INCENDIE - ACCIDENTS
Représentation de Vins et Spiritueux
Paul GOURLAOUEN
Au "Rendez-vous du Marché" - Rue Fontaine-Blanche
Carhaix (Finistère)

5000 ... M NTRES ... 5000

Le plus beau et le Cadeau le plus utile à faire et cela pour la modique somme de francs 10.60

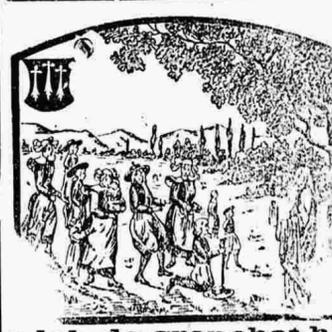
Une des plus importantes Fabriques de MONTRES met en vente à titre purement de Publicité, une série de Montres Plates, dernier modèle, et possédant tous les derniers perfectionnements au prix inouï de 10.60. Il suffit d'envoyer un MANDAT de francs 10.60 pour recevoir une Superbe Montre Plate à remontoir 18 lignes, en Acier oxydé ou bleu, cadran avec Trousseaux marquant les secondes, le tout dernier nouveauté, et ce qui se fait de mieux à ce jour. Cette MONTRE d'une valeur de 22 francs est offerte aux lecteurs de ce journal à titre de réclame, elle est garantie 3 ans, et elle ne laisse absolument rien à désirer, elle est livrée à l'essai pendant 8 jours, et la maison rembourse tout achat qui ne donne pas pleine et entière satisfaction. Pour la recevoir franco, adresser un mandat de francs 10.60 et un numéro de ce journal, à M. G. MALIVET, 37, avenue de Cléchy, Paris. Nous livrons également une très jolie MONTRE de dame, à remontoir modèle Louis XV, double cuvette argente, 10 rubis, gravure artistique: prix, 15 fr. 50.

En vente chez M. Baron, pharmacien Carhaix

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'ÂGE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'ÂGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles: Tumeurs, Cancères, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 fr. 50, 1^{er} gare 4 fr. 40, les 3 fl. 10 fr. cont. mandat n° 401. 50, adressé à Mag. DUMONTIER, pharmacien, place de la Cathédrale, Rouen.
(Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury car elle seule peut vous guérir)

IMPRIMERIE DU PEUPLE
CARHAIX

Machines à tirage rapide "Voiron" mues par l'électricité
- Spécialité de Lettres de Mariage et de Deuil -
Imprimés en tous genres - Affiches
BROCHURES - REVUES - CATALOGUES, etc.
Papier d'Emballage blanc et jaune
Papeterie - Cartes Postales - Timbres en Caoutchouc - Reliure
Librairie - Papeterie
Livres de piété en breton (Aviel, Devez kristen), etc
LITTÉRATURE BRETONNE
Vocabulaires - Théâtre - Poésies etc.
OUVRAGES AGRICOLES



Petra eo ar paz?

Ar paz a sthuoc eo hlaw ar shevent
Pasaat a rer drema chom stanket krenchadenou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas ané kuit.
Aliez na zeu netra, ar pez a ro poan ha skulzder.

Ar Sirop Celtique
a lak da grenchat hag a wella d'ar goull
AR SIROP CELTIQUE
a harz ar boan hag ive ar skulzder.
E esa a zo e gemer. - E effejou a zo burzuduz braz.
PRIZ 1 skoed. - En gwerz en holl apotikerezoù mad.
Kaset franho evid mandat-post d'an Aot. MOREUL, Farmasian e Landerne

En Mairie de Carhaix le